

Septembre 2026

Dossier de presse
4^e édition du
Prix « Requalification Architecturale de Copropriétés »
Les lauréats dévoilés à RENODAYS

Les **28 et 29 septembre 2026**, RENODAYS, le Forum de la rénovation globale des bâtiments, s'est tenu à Paris Expo Porte de Versailles à l'occasion du Paris Builders Show, réunissant les acteurs publics et privés de la filière du bâtiment.

C'est au sein de l'espace « Attentes des habitants » du Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) que le **CAH et l'UNSFA – Union des Architectes** ont organisé, le mardi 29 septembre, la **4^e édition du Prix de la Requalification Architecturale de Copropriétés**.

L'événement était animé par **François Pélegrin**, architecte urbaniste (UNSFA), et **Jean-Pascal Chirat**, délégué général du Club de l'Amélioration de l'Habitat.

Un prix pour réenchanter l'immeuble

Le prix UNSFA / CAH, soutenu par le ministère de la Culture et en partenariat avec Alliance HQE-GBC, Association QUALITEL, Compagnie des Architectes de Copropriété, Construction21, FNAIM Grand Paris, Renodays et UNIS IDF souhaite mettre davantage en lumière l'acte architectural lequel, dépassant les simples améliorations techniques, permet de redonner aux habitants le bonheur et la fierté d'habiter leur "nouvel" immeuble aux performances augmentées.

Les architectes, comme en témoignent de nombreuses réalisations, savent apporter ce supplément d'âme qui ré-enchantent l'immeuble en lui conférant de nouvelles performances qui n'étaient même pas visées à l'époque de leur construction.

Un jury réunissant les acteurs de l'architecture et de la rénovation

Le jury de cette 4^e édition réunissait **l'Agence Parisienne du Climat, l'Agence Qualité Construction, la Compagnie des Architectes de Copropriété, Construction21, le ministère de la Culture, le Plan Bâtiment Durable, le PUCA, UNIS IDF, le CAH et l'UNSFA**.

À l'issue des délibérations, le jury a distingué **deux lauréats, une mention spéciale et un coup de cœur**, autour de deux catégories :

- **Requalification architecturale de copropriétés d'immeubles des années 60 et au-delà**
- **Requalification architecturale de copropriétés de patrimoine ancien**

LAURÉATS

CATÉGORIE « Requalification architecturale de copropriété d'immeubles des années 60 et au-delà »

1^{er} prix :

Atelier 11, pour le projet « Rénovation énergétique de la Résidence Les Collines », à Vaucresson (92420)

Acteurs du projet :

Architecte : Atelier 11 - Syndic : CITYA IMMOBILIER

Construite en 1968, la copropriété *Les Collines* se compose de trois bâtiments, de 61 logements, dans un cadre boisé. Son projet de rénovation énergétique a dû concilier amélioration des performances thermiques et préservation des qualités architecturales des façades.



Enjeux du projet :

Située en secteur protégé, la résidence nécessitait une rénovation énergétique ambitieuse respectueuse de son identité architecturale. Le projet s'est notamment appuyé sur la recherche de matériaux adaptés, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La rénovation permet ainsi d'améliorer le confort des habitants tout en réduisant significativement les consommations énergétiques de la copropriété.

L'œil expert :

Le jury souligne la qualité du dialogue mené avec l'ABF, ainsi que la réalisation de prototypes permettant à chacun de se projeter et de mesurer concrètement l'avant/après.

Il salue également le travail particulièrement soigné sur les matières et les finitions : bardage, impostes en bois et revêtement sur l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), reprenant l'aspect d'origine « pierre de taille ». Cette attention portée aux matériaux permet de conjuguer performance énergétique et respect de l'identité architecturale du bâtiment.

Mention spéciale du jury :

ATRIA Architectes pour le projet « Rénovation énergétique et architecturale d'une copropriété Plaine des Isles », à Auxerre (89000)

Acteurs du projet :

Architecte : ATRIA Architectes – Syndic : Century21

Construite dans les années 1970, la copropriété Plaine des Isles se compose de trois bâtiments de R+4 à R+6 regroupant 56 logements. Depuis sa construction, elle n'avait connu aucun programme de travaux lourds, à l'exception du remplacement des menuiseries dans les années 1990.

ATRIA Architectes a imaginé une rénovation associant performance énergétique et transformation architecturale, afin de donner une seconde jeunesse à la résidence. Réalisés en site occupé, bâtiment par bâtiment pendant deux ans, les travaux avaient pour objectif de réduire les charges tout en améliorant le confort et le quotidien des habitants.



Enjeux du projet :

Le projet crée une **nouvelle identité architecturale cohérente pour l'ensemble de la résidence**, tout en distinguant chacun de ses trois bâtiments.

L'amélioration du confort repose notamment sur la réalisation d'une enveloppe isolante au niveau des murs, plafonds et toitures, ainsi que sur le remplacement des menuiseries et une nouvelle répartition des volumes d'ouverture. Trois mini-chaufferies gaz de moins de 70 kW ont également été créées afin d'améliorer la production d'eau chaude sanitaire et la distribution du chauffage.

La consommation d'énergie primaire conventionnelle (CEP) passe ainsi de **208,8 kWh/m²/an avant travaux à 54 kWh/m²/an après rénovation**.

L'œil expert :

Le jury salue le parti pris architectural consistant à oser s'affranchir de l'écriture d'origine, jusque-là marquée par de fortes verticales, pour proposer une nouvelle animation des façades.

Cette nouvelle composition est pensée comme une « partition de notes et de silences », rythmant les façades tout en donnant une identité propre à chacune des trois résidences grâce à des choix de couleurs différenciés.

Coup de cœur du jury

A+M Architecture pour le projet « Rénovation architecturale et thermique d'un ensemble de 5 copropriétés », à Arcueil (94110)

Acteurs du projet :

Architecte : A+M Architecture – Syndic : Lesur Immobilier/Valdevy/MC Immo/3F

Conçu en 1975 par l'agence AUA, cet ensemble immobilier, de 439 logements, d'architecture post-moderne se caractérise par son plan serpentiforme en étoile tripartite et ses bâtiments de grande hauteur, allant de R+5 à R+15.

L'opération associe traitement des pathologies du bâti et amélioration de la performance énergétique. Le projet puise dans la mémoire architecturale du lieu en réinterprétant les trames et le rythme du béton lavé d'origine. Un travail chromatique en dégradé vient parallèlement atténuer l'effet de masse de l'ensemble.

Entre technicité environnementale et hommage à l'architecture du XX^e siècle, l'intervention permet au bâti existant de se transformer pour répondre aux enjeux contemporains tout en préservant son identité.



Enjeux du projet :

L'intervention devait assurer la pérennité de l'enveloppe en béton, corriger les ponts thermiques et les fuites identifiés sur l'îlot et proposer une nouvelle lecture architecturale de l'ensemble.

La réalisation des travaux en site occupé a nécessité une collaboration étroite avec l'OPC et une organisation rigoureuse afin de limiter les nuisances pour les habitants. La transformation participe également à une nouvelle dynamique pour l'ensemble immobilier et ses commerces en rez-de-chaussée.

L'œil expert :

Le jury a particulièrement apprécié la qualité du dialogue entre A+M et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), qui a permis de retrouver la polychromie d'origine, altérée lors de précédentes interventions.

Il souligne également la capacité de l'équipe à mener à bien une opération d'envergure et particulièrement complexe, nécessitant notamment la coordination et la mobilisation de quatre syndicats de copropriété.

Enfin, le jury salue le soin apporté aux détails techniques, notamment dans la conception des façades, afin de prévenir les salissures et de garantir leur qualité dans le temps.

CATÉGORIE « Requalification architecturale de copropriété de patrimoine ancien »

1^{er} prix

François de Font-Réaulx architecte pour le projet « Rénovation globale et énergétique d'une copropriété immeuble d'habitation de 1870 », à Paris (75016).

Acteurs du projet :

Architecte : François de Font-Réaulx – Syndic : Atrium Gestion

Idéalement situé entre cour et jardin, cet immeuble de 1870 n'avait pas bénéficié de travaux de fond depuis plusieurs décennies. Des sondages ont révélé la nécessité d'une intervention structurelle urgente sur la façade arrière, initialement envisagée dans le cadre d'un projet de création d'ascenseur.

De cette première nécessité est née une réflexion plus globale : profiter du ravalement pour isoler, puis étendre progressivement l'intervention à l'ensemble du bâtiment. Le projet a ainsi évolué vers une rénovation globale et durable de l'immeuble, intégrant les enjeux climatiques et visant un gain énergétique supérieur à 50 %.



Enjeux du projet :

L'un des principaux défis consistait à réaliser des travaux collectifs et privés **en site occupé**, auprès de profils d'occupants variés, propriétaires comme locataires.

Le chantier a par ailleurs révélé d'importants désordres, nécessitant notamment la mise sous étais de certains logements et la réalisation de travaux supplémentaires. Malgré ces aléas et leurs conséquences financières, l'équipe a maintenu les objectifs initiaux de rénovation globale et de performance énergétique.

L'œil expert du jury :

Ce projet a particulièrement séduit le jury par le travail minutieux mené sur une résidence très dégradée, dont près de 80 % des éléments ont dû être repris, avec notamment un important travail de renforcement des pans de bois.

Le jury souligne également les améliorations apportées au confort et à l'usage du bâtiment, avec la création d'un ascenseur, ainsi que le travail de rénovation énergétique ayant permis d'améliorer significativement l'étiquette énergétique de la résidence.

Contact presse

CAH : Caroline Rotman, responsable administration/communication

06 31 84 61 82 / caroline.rotman@cah.fr

UNSFA : Camille CHERMITTI, chargée de communication

06 02 19 05 76 / communication@unsfa.fr

Crédits photos

1^{er} prix - immeuble des années 60 et au-delà

@Atelier11

Coup de cœur – immeuble des années 60 et au-delà

© Claire Dem : Photographe du projet ou (En fonction des photographies choisies pour illustrer le projet (CF dossier photos transmis) Caroline Fracassetti : Architecte A+M Architecture

Mention spéciale - immeuble des années 60 et au-delà

@Atria Architectes

1^{er} prix – patrimoine ancien

@François de Font-Réaulx